LETTRE

DE

M. DE CASTRIES,

A L'ASSEMBLÉE-NATIONALE.

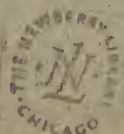
MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

C'EST un Citoyen François, un Militaire ; c'eſt un Repréſentant de la Nation, aujourd'hui errant & proſcrit, qui réclame votre ſollicitude. Si il a trop écouté un ſecret reſſentiment, ſi il a prêté l'oreille aux inſinuations de la haine, il en eſt bien puni. Ses poſſeſſions dévaſtées, ſa perſonne pourſuivie

par l'indignation, & ce qui eſt bien cruel; par la haine de tout un Peuple. Hélas! j'étois loin d'imaginer qu'une affaire particulière ſe trouveroit liée, par la fatalité des circonſtances, à la choſe publique. J'ai trop peu redouté, je l'avoue, la puiſſance de l'opinion, & trop méconnu l'amour du Peuple pour ſes défenſeurs.

Je penſe que mes ennemis n'auront pas manqué de donner à mon affaire, un apperçu coloré par la haine & l'envie, & c'eſt pour prévenir l'Aſſemblée-Nationale contre les faux rapports, ou les détruire ſi elle s'eſt arrêté à quelque impreſſion, que je me hâte de vous écrire, en vous priant de lui ſoumettre ma juſtification.

Un premier mouvement, une imprudence



fut toujours le défaut des ames ſenſibles, de faut toujours ſuſceptible d'indulgence. Voici le fait, que j'affirme être de la plus exacte vérité.

M. de Champagny, mon couſin, ayant eu à ce qu'il m'a dit, des raiſons pour propoſer le cartel à M. de Lameth, & celui-ci renvoyant la partie après la Conſtitution, vint me faire part de ſon affaire. Je ne pu m'empêcher, en approuvant ſon deſſein, de lui faire ſentir qu'il prenoit mal ſon temps; qu'un Député ſe devoit premièrement à ſes Commettans, qu'il ne lui étoit pas permis d'expoſer ſes jours. M. de Champagny fut étonné de ma manière d'entr'voir les choſes, il s'emporta même, & je lui reconnu le projet de n'avoir point d'égard pour une conſidération auſſi forte.

Au lieu de profiter de mon avis, M. de Champagny fut retrouver M. de Lameth, & lui rapporta tout le contraire, en disant que j'avois taxé de poltronnerie l'époque qu'il choisissoit pour se battre : je ne suis pas étonné qu'à son tour M. de Lameth ne trouva fort mauvais le propos qu'on me faisoit tenir. On vint de nouveau me rapporter qu'il avoit dit que c'étoit moi qui lui suscitoit cette querelle. Alors, n'écoutant plus que l'honneur offensée, je provoquai imprudemment M. de Lameth, & je devins son aggresseur. J'avoue que j'aurois dû connoître la vérité, avant de demander une explication que la Phylosophie improuve ; mais comment arrêter les mouvemens d'une ame fière & noble qui se croit offensée, si ce n'est en la faisant recourir aux loix que l'honneur lui prescrit ? & l'Assem-

blée-Nationale, elle-même, auroit-elle voulu dans son sein un homme placé, je ne sais comment, dans une querelle particulière, & couvert d'affrons? Non, si j'en juge par les sentimens qui caractérisent le François.

Voilà, MONSIEUR, les choses telles qu'elles se sont passées; je sens plus que tout autre, les fautes de mon imprudence, de mon malheur, puisque j'ai blessé mon adversaire, homme estimable, que la Nation révère avec justice.

Livré à des regrets cuissans, & à des réflexions profondes, je sentois ma conscience me reprocher mon action; comme homme, & comme Représentant de la Nation, que je venois d'offenser dans la personne d'un Membre de l'Assemblée-Nationale, en oubliant les

principes que j'avois rappellés à M. de Champagny, mon ame douloureusement affectée, sembloit déjà s'ouvrir aux remords, & pressentir la punition de mon crime, lorsque mon valet-de-chambre vint m'avertir que le Peuple excité par son ressentiment, demandoit ma tête; il me fit entr'voir la nécessité d'abandonner mon hôtel, & de me soustraire à sa juste fureur. C'est alors que j'entr'vis, en frémissant, toute l'étendue de ma faute, & mon premier mouvement fut d'en attendre la punition. Mais bientôt ma famille allarmée me pressa vivement de partir. Je pris la route de Lauzanne, où la nouvelle de mon affaire est arrivée presque en même temps que moi.

J'ai sçu depuis, qu'effectivement le Peuple s'étoit porté chez moi, qu'il a brisé mes

meubles ; son courroux est excusable , & je ne regrète nullement cette perte. Heureux encore si ma douleur & mes regrets d'avoir blessé M. de Lameth , peuvent persuader la Nation de tout mon repentir , il est véritablement sincère. C'est en faveur de cette dernière considération , que j'espère obtenir mon pardon , je le demande , je vous prie de le solliciter pour moi auprès de l'Assemblée-Nationale , du Roi , de M. de Lameth , & auprès de la Nation entière , en lui communiquant les sentimens dont je suis pénétré.

DE L'IMPRIMERIE PATRIOTIQUE.